

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2020 À 18 h 40 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN-JACQUES GUILLET, PRÉSIDENT DU CCAS

L'an deux mille vingt, le quatre juin à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Président du CCAS.

Le nombre d'administrateurs en exercice est de 16.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, Mme VICTOR, Mme TILLY, Mme KALAYJIAN, M. TARDIEU, Mme COUTEAUX, M. LIVIEN, Mme FORATO, Mme DEBRIL, Mme LE GARS.

Absents ayant donné procuration :

M. COTHENET, ayant donné procuration à Mme TILLY
M. SALIN, ayant donné procuration à Mme FORATO
Mme PROUTEAU, ayant donné procuration à M. LIVIEN

Excusés :

M. BOUNIOL
Mme DUCHASSAING-HECKEL
Mme LEVI-TOPAL.

Constatant que le quorum est atteint, **M. LE PRÉSIDENT** déclare la séance ouverte.

Se référant au procès-verbal du Conseil d'administration du 3 mars 2020, **M. LE PRÉSIDENT** demande aux administrateurs s'ils souhaitent faire des observations.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que les administrateurs du CCAS avaient l'impression que la séance du 3 mars 2020 serait la dernière mais finalement, cela n'a pas été le cas. À l'époque, aucun d'eux ne pouvait imaginer la période si particulière qu'ils allaient vivre ensuite.

Il en profite pour remercier l'ensemble du personnel du CCAS, tout particulièrement son Directeur qui a été d'une disponibilité et d'une diligence absolument remarquables.

C'est avec lui, entre autres, que le problème des masques a pu être traité, ce qui a été une grande affaire... La Ville est d'ailleurs en train de distribuer des masques pour enfants, qui sont disponibles en échange d'un bon.

Chaville a été parmi les premières communes, avec Rueil-Malmaison, à mettre en place le « centre COVID » à la salle Mozaïk. Cette initiative importante a contribué à rassurer un peu les gens, en mettant à leur disposition des médecins et des tests dans les conditions de facilité nécessaires.

Durant cette période particulière, les services du CCAS ont quand même continué à fonctionner à peu près normalement. L'assistance et l'aide ont pu être fournies aux personnes qui les sollicitaient, le mieux possible.

Le CCAS a gardé contact avec les associations la « Conférence Saint-Vincent-de-Paul » et le « Secours populaire ».

Chacun a essayé de faire au mieux. Les élus et les services de la Ville étaient sur tous les fronts, malgré un personnel plus réduit que d'habitude à cause du confinement. Néanmoins, il a été extrêmement disponible.

M. LE PRESIDENT souligne qu'il a parfois été difficile de se procurer des masques, en qualifiant cela de « Far-West ». Il témoigne que, lorsqu'il était plus jeune, il regardait des films de ce genre, où il y avait des attaques de diligence ; il en est presque allé de même pour une camionnette de transport de masques ! Heureusement, tout cela a finalement pu être rétabli.

Les conditions de travail du personnel étaient vraiment très particulières. Il a fallu beaucoup travailler par e-mail, par téléphone et par texto. M. LE PRESIDENT et M. CUNY ont aussi dû être présents physiquement, évidemment.

Globalement, cela s'est passé de façon assez efficace, ce dont se réjouit M. LE PRESIDENT. Il rapporte que d'autres communes trouvent aussi que Chaville a été plutôt efficace dans ces circonstances ; il ne se permet cependant pas d'en juger.

M. LE PRESIDENT revient ensuite au procès-verbal de la séance du 3 mars 2020, qui n'était donc pas la dernière séance de ce Conseil d'administration.

Aucune observation n'étant formulée, il propose de considérer ce procès-verbal comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 3 mars 2020 est approuvé à l'unanimité (vote n° 1).

AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE (article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

- 1/ Budget du CCAS – compte de gestion 2019
- 2/ Budget du CCAS – compte administratif 2019
- 3/ Versement d'une subvention à l'association Espaces
- 4/ Mise à jour du tableau des effectifs du CCAS
- 5/ Versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de la gestion de crise sanitaire COVID-19
- 6/ Remboursement des frais de cantine supplémentaires des familles ayant des enfants scolarisés obligatoirement en dehors de la Commune
- 7/ Points d'information :
 - Présentation des dispositifs mis en place lors du confinement
 - État des lieux de la prise en charge des usagers post-confinement

EXAMEN ET VOTE DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1/ BUDGET DU CCAS – COMPTE DE GESTION 2019

M. LE PRESIDENT présente l'objet de la délibération.

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes du CCAS est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité.

Le Conseil d'administration doit également se prononcer sur le compte de gestion du comptable et ainsi, compléter son information à l'égard du compte administratif.

Au regard des opérations constatées sur l'exercice, le compte de gestion présente les résultats de celui-ci. Document de synthèse, le compte de gestion comporte l'état des consommations des crédits, les résultats budgétaires, la situation financière du CCAS (balance générale des comptes, compte de résultat et bilan).

Le compte de gestion 2019 fait état des résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent exercice précédent :	475,16 €
Recettes :	385 630,97 €
Total recettes :	386 106,13 €
Dépenses :	378 343,65 €
Excédent 2019 :	7 762,48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Excédent exercice précédent :	13 562,13 €
Recettes :	3 920,81 €
Total recettes :	17 482,94 €
Dépenses :	6 685,78 €
Excédent 2019 :	10 797,16 €

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2019 sont concordants.

Aucune observation n'étant formulée, **M. LE PRESIDENT** soumet la délibération au vote.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 2 – délibération n° DEL03_2020_0004)

• **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par M. le Comptable public assignataire du CCAS n'appelle aucune observation, ni réserve.

2/ BUDGET DU CCAS – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. LE PRESIDENT présente l'objet de la délibération.

Les résultats globaux du compte administratif 2019 du CCAS – budget principal sont les suivants :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES REALISEES	385 630,97 €	3 920,81 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	475,16 €	13 562,13 €
TOTAL RECETTES	386 106,13 €	17 482,94 €
DEPENSES REALISEES	378 343,65 €	6 685,78 €
TOTAL DEPENSES	378 343,65 €	6 685,78 €
RESULTAT DE GESTION 2019	7 287,32 €	-
RESULTATS GLOBAUX	7 762,48 €	10 797,16 €

La délibération ci-dessous détaille l'exécution du budget 2019.

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un excédent de 7 762,48 €.

1.1. Dépenses

Le total des dépenses réalisées s'élève à 378 343,65 €, pour un prévisionnel de 412 715,16 €, soit un écart de 34 371,51 € et des dépenses réalisées à hauteur de 91,67 %.

Les réalisations se décomposent par chapitre de la manière suivante :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : il s'élève à 49 523,81 €, soit près de 99,9 % des crédits ouverts. Les principales dépenses sont :

- La location et les charges des studios : 21 035,09 €
- Des frais de nettoyage et d'entretien des studios : 372,38 €
- La location et les charges pour les locaux de la ressourcerie : 14 951 €
- La location du véhicule : 1 398,90 €
- La location de la fontaine à eau : 402,90 €
- La retranscription des débats du Conseil d'administration : 843 €
- Les frais d'assurance (automobile, bâtiment, responsabilité civile) : 2 696,45 €
- Les frais de télécommunication : 996,97 €
- Les frais liés à l'organisation de la Semaine du handicap : 1 833,85 €
- L'achat de carburant : 1 052,61 €
- L'achat de fournitures de bureau et la consommation d'électricité : 1 656,95 €
- Le versement de l'indemnité de gestion au comptable : 319,90 €
- La cotisation à « Culture du cœur » : 120 €
- Des frais de formation aux gestes et postures de premiers secours : 360 €

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : il s'élève à 194 616,23 €, soit 95,6 % des crédits ouverts.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : il s'élève à 131 210,28 €, soit 84,19 % des crédits ouverts. Les principales dépenses réalisées sont :

- Les aides allouées par le Fonds d'aides chavillois à des personnes en difficulté : 17 786,98 €
- Les aides pour la pratique culturelle et sportive dans le cadre du dispositif « coupons activité » : 40 226 €
- Le versement de la subvention à l'association « Espaces » pour le fonctionnement de la ressourcerie : 65 000 €
- La contribution du Fonds de solidarité logement : 4 037,70 €
- Les admissions en non-valeur : 4 158,31 €
- Les arrondis de prélèvement à la source : 1,29 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : il n'a pas donné lieu à réalisation. Les crédits prévus à ce chapitre sont inscrits en cas d'annulation de recettes sur année antérieure.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : il n'a pas donné lieu à réalisation.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : il s'élève à 2 993,33 € et correspond à la dotation aux amortissements des biens mobiliers acquis les années antérieures.

1.2. Recettes

Le total des recettes réalisées s'élève à 386 106,13 €, dont 475,16 € d'excédent antérieur reporté.

Les réalisations se décomposent de la manière suivante :

Chapitre 013 – Atténuations de charges : elles s'élèvent à 1 399,59 € et concernent une régularisation de supplément familial de traitement de 2017 et le versement d'indemnités journalières par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : ils s'élèvent à 1 120 € et concernent le produit des participations aux cours de français langue étrangère (FLE)

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : elles s'élèvent à 364 923,70 €, dont 363 750 € de subvention de la Ville. Il n'a pas été nécessaire pour la Ville de verser la totalité de la subvention de fonctionnement au CCAS pour ses besoins de trésorerie. La somme de 1 173,70 € a été remboursée par le Conseil général des Hauts-de-Seine pour aide sociale versée en 2018.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : ils s'élèvent à 18 167,10 € et correspondent au produit des loyers et charges des studios.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : ils s'élèvent à 20,58 € et correspondent à l'annulation d'un mandat d'exercice antérieur.

À ces réalisations s'ajoute le résultat de fonctionnement antérieur reporté pour un montant de 475,16 €.

2. Section d'investissement

La section d'investissement présente un excédent de 10 797,16 €.

2.1. Dépenses

Le total des dépenses réalisées s'élève à 6 685,78 €.

Les réalisations se décomposent comme suit :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : le chapitre n'a pas fait l'objet de réalisation.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : il s'élève à 6 685,78 € et concerne des achats pour l'aménagement de l'accueil du CCAS et de studios.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : sur ce chapitre sont constatés les versements de prêts remboursables accordés dans le cadre du Fonds d'aides chavillois. Aucun prêt n'a été versé en 2019.

2.2. Recettes

Le total des recettes réalisées s'élève à 17 482,94 €, dont 13 562,13 € d'excédent antérieur reporté.

Les réalisations se décomposent comme suit :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : il s'élève à 379,78 € au titre du Fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement 2017.

Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçus : il s'élève à 547,70 € et correspond au versement de cautions pour les studios.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : ce chapitre n'a pas fait l'objet de réalisation.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : il s'élève à 2 993,33 €. C'est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement. Il concerne les dotations aux amortissements des biens mobiliers acquis les années antérieures.

À ces réalisations s'ajoute le résultat excédentaire reporté d'un montant de 13 562,13 €.

La section d'investissement à la clôture de l'exercice ne présentant pas de besoin de financement, il n'est pas nécessaire de délibérer pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Ils ont été repris de manière anticipée lors du vote du budget primitif 2020 en recette 002 pour le résultat de fonctionnement et en recette 001 pour le résultat d'investissement.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des Collectivités territoriales, M. le Président du CCAS quitte la salle et Mme Anouk VICTOR, Vice-Présidente, préside l'assemblée.

MME LA VICE-PRESIDENTE souligne que les travaux faits pour améliorer l'accueil du CCAS étaient un point important. En effet, depuis qu'il avait été déplacé des Créneaux à la Mairie, c'était un peu compliqué, d'autant plus que de nouvelles personnes ont été intégrées. L'espace a été très bien réaménagé, avec du nouveau mobilier, des plantes, etc.

Un autre point très important, ce sont les boîtes aux lettres, avec une table qui permet aux gens de se poser. C'était important pour finaliser l'accueil au CCAS.

Même si cela ne fait pas partie à proprement parler du compte administratif 2019, **M. LE PRESIDENT** signale que depuis le déconfinement du 11 mai 2020, la dépense du FAC s'est élevée à 10 000 €, en une quinzaine de jours ouvrables. Elle est plus de deux fois plus importante que le chiffre habituel, qui s'élève entre 2 000 et 4 000 € par mois.

M. LE PRESIDENT avoue être soucieux de ce qui se passera dans les semaines à venir...

MME COUTEAUX pense qu'à Chaville comme ailleurs, beaucoup de citoyens vont se trouver dans la précarité totale, sans ressources et sans travail. La fin du chômage partiel va pénaliser un certain nombre de personnes. Les entrepreneurs qui n'ont pas pu travailler pendant 2 mois, ne voient pas forcément une reprise immédiate.

D'autre part, se posent également des problèmes administratifs, comme cela a été remarqué lors du dernier FAC, avec des ruptures dans les dossiers et dans les papiers, entre la CAF, le RSA, etc. Le FAC a reçu plusieurs dossiers de personnes jeunes avec enfants en rupture totale de ressources à Chaville, ce qui explique l'importance des aides accordées.

À l'avenir, il faudra sans doute prévoir un budget bien plus important pour les aides aux Chavillois qui vont se trouver en difficulté.

M. LE PRESIDENT déclare être entièrement d'accord. Si le budget actuel du CCAS ne suffit pas, la Ville abondera.

MME LA VICE-PRESIDENTE ajoute qu'il faudra vraisemblablement réunir un autre FAC avant la fin du mois de juin, pour éviter qu'il y ait cette rupture.

M. LE PRESIDENT confirme qu'il ne faut pas que les gens soient pénalisés par les élections du 28 juin 2020.

Il quitte ensuite la salle pour que les administrateurs puissent procéder au vote, en laissant la présidence de séance à **MME LA VICE-PRESIDENTE**.

Aucune autre observation n'étant formulée, **MME LA VICE-PRESIDENTE** soumet la délibération au vote.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 3 – délibération n° DEL03_2020_0005) :

- **ARRÊTE** les résultats définitifs du compte administratif 2019 du CCAS, tels que présentés ci-dessus.

M. LE PRESIDENT regagne la salle et reprend la présidence de la séance.

3/ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ESPACES »

MME LA VICE-PRESIDENTE présente l'objet de la délibération.

Suite à la convention d'objectifs et de moyens tripartite entre la Ville, le CCAS et l'association « Espaces », approuvée lors du Conseil d'administration du 20 juin 2019 (DEL03_2019_0015), ainsi que lors du Conseil municipal du 24 juin 2019 (DEL01_2019_0075), il convient de verser une subvention de fonctionnement à l'association « Espaces ».

Cette subvention fait suite à l'avance sur la subvention 2020 d'un montant de 16 250 €, allouée lors du Conseil d'administration du 5 décembre 2019 (DEL03_2019_0019).

Répartition des charges de la subvention	
Achats pour caisse et comptoirs	800 €
Achats tenues et équipements salariés	800 €
Salaire responsable « La P'tite boutique »	8 000 €
Salaires suivi socio professionnel (CIP, RH, Formateur)	6 650 €
Total	16 250 €

Évaluée à 33 750 €, cette seconde subvention comprend les éléments ci-dessous :

Répartition des charges de la subvention	
Petit équipement, outillage	1 000 €
Outils de communication (Kakémono, site internet, bâche etc..)	1 500 €
Aménagement de site	500 €
Salaire responsable « La P'tite boutique »	19 850 €
Salaires suivi socio professionnel (CIP, RH, Formateur)	7 650 €
Salaire Cheffe de Secteur AUEC	3 250 €
Total	33 750 €

MME LA VICE-PRESIDENTE précise que « La P'tite Boutique » a communiqué sur sa reprise d'activité.

M. LE PRESIDENT invite à faire un point sur ce qui s'est passé pour la ressourcerie durant la période du confinement, en particulier pour le personnel.

M. CUNY indique que la ressourcerie a rouvert pour ses salariés la semaine précédente, et pour le public durant la semaine actuelle. Les dons ne commenceront que la semaine suivante.

Pendant le confinement, les employés n'étaient évidemment pas présents. La DIRECCTE a pris complètement en charge le montant des salaires des emplois en insertion. Le responsable de « La P'tite Boutique » a été mis au chômage partiel.

Les employés s'attendent à avoir beaucoup de dons lors de la réouverture. Ils ont d'ailleurs demandé au CCAS s'il y aurait un local disponible pour les recevoir. Une réflexion est en cours à ce sujet.

M. LE PRESIDENT déclare que ce qui est important, c'est que personne n'a été défavorisé durant cette période, du point de vue salarial.

M. CUNY ajoute que trois employés en insertion vont quitter la ressourcerie lors de la reprise, après avoir donné leur démission par choix personnel, et que deux nouveaux vont arriver.

Une estimation a été faite : la perte s'élèverait à 25 000 € de chiffre d'affaires pour la période du confinement. Une partie sera peut-être rattrapée avant la fin de l'année.

M. LE PRESIDENT pense également qu'il pourrait y avoir une petite « reprise » pour la ressourcerie. Il demande si elle sera ouverte durant la période d'été.

M. CUNY le confirme.

M. LE PRESIDENT est certain que beaucoup de Chavillois resteront en ville durant l'été. Cela pourrait jouer en faveur de la ressourcerie, de ce point de vue.

Aucune autre observation n'étant formulée, il soumet la délibération au vote.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 4 – délibération n° DEL03_2020_0006) :

- **ATTRIBUE** une subvention à l'association « Espaces » pour un montant de 33 750 €.

Il est précisé que les dépenses correspondantes sont imputées au budget 2020 du CCAS au compte 6574.

4/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU CCAS

M. LE PRESIDENT présente l'objet de la délibération.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois des collectivités territoriales sont fixés par leur organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, en particulier dans les cas suivants :

- Création de nouveaux postes pour répondre aux besoins des services ;
- Nomination d'agents inscrits sur liste d'aptitude après réussite à un concours ou à un examen ;
- Avancement d'agents au grade supérieur ou à un grade de cadre d'emplois supérieur au titre de la promotion interne ;
- Recrutement d'agents par voie de mutation ou de détachement ;
- Applications de nouvelles réglementations relatives au statut de la fonction publique territoriale.

Depuis l'adoption du tableau des effectifs en séance du Conseil d'administration du 20 juin 2019 (délibération n° DEL_2019_0014), les besoins des services, les mouvements intervenus ou à intervenir

et les changements de statut au sein de la fonction publique territoriale impliquent les modifications ci-après :

Filière animation :

- **Création** : 1 poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe (avancement de grade).

Ainsi, après mouvements, les effectifs permanents du CCAS comprendront 5 postes, dont 3 postes pourvus par des agents titulaires, 1 poste pourvu par un agent contractuel et 1 poste vacant.

Le Comité technique a été consulté pour avis le 28 mai 2020 sur ce mouvement.

M. LE PRESIDENT souligne que cet avancement de grade est tout à fait justifié.

Aucune observation n'étant formulée, il soumet la délibération au vote.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 5 – délibération n° DEL03_2020_0007) :

- **APPROUVE** les modifications indiquées ci-dessus portées au tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

5/ VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA GESTION DE CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

M. LE PRESIDENT présente l'objet de la délibération.

L'article 8 du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 autorise les collectivités territoriales à verser une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique territoriale, soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

L'article 4 du décret fixe à 1 000 € le plafond de cette prime qui est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales, dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 de finances rectificative.

Il est proposé d'attribuer cette prime aux agents municipaux chavillois, soumis à des sujétions exceptionnelles afin de gérer la crise sanitaire sur le territoire de la Ville.

La prime couvre la période du confinement du 17 mars au 7 mai inclus, soit 36 jours ouvrés. Elle se décline en fonction, notamment, du nombre de jours de mobilisation des agents et du Plan de Continuité d'Activité (PCA) établi pour la période, en classant les services municipaux en trois catégories : services stratégiques, services assurant une activité réduite et ajustée en fonction des besoins, et services fermés au public :

- **Cas 1** : agents des services stratégiques soumis à des sujétions exceptionnelles sur l'ensemble de leur journée de travail, en étant en contact avec des personnes fragiles, ou pour encadrer des enfants
 - Montant journalier de présence : 28 €
 - Plafond maximum : 1 000 €
- **Cas 2** : agents des services stratégiques soumis ponctuellement dans leur journée de travail à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire
 - Montant journalier de présence : 20 €, auxquels s'ajoutent les jours télétravaillés (forfait de 100 €)
 - Plafond maximum : 720 €

- **Cas 3** : Agent des écoles primaires ayant décontaminé les locaux pour préparer la réouverture des écoles le 14 mai
 - Montant journalier de présence : 15 €
- **Cas 4** : Agents des autres services du PCA
 - 15 € par jour de présence avec forfait de 100 € en cas de télétravail
 - Plafond maximum : 540 €

Le montant total de la prime s'élève à 56 600 € pour 187 agents municipaux.

Le Comité technique a été consulté, pour avis, le 28 mai 2020 sur cette question et a établi les modalités détaillées du versement de la prime exceptionnelle.

Les membres de la commission municipale « modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 2 juin 2020.

M. LE PRESIDENT annonce que le Conseil municipal du lendemain traitera une délibération tout à fait identique.

Il ajoute que les personnels qui ont été le plus mobilisés durant cette période, comme ils le seront s'il y a une période de canicule, ce sont les personnels du SSIAD. Ils étaient évidemment en « première ligne du front », puisqu'ils sont en liaison avec des personnes âgées et/ou dépendantes.

Il est donc fondamental de pouvoir les protéger et, dès que la Ville a pu se procurer des masques, elle leur en a distribués, même si ces personnels en bénéficiaient déjà par l'ARS. Malgré cela, certains d'entre eux ont été atteints par le virus. Il a fallu pallier les éventuels manques à ce dispositif, afin que les personnes concernées disposent toujours du service.

M. LE PRESIDENT souligne que ces personnels ont été remarquables.

MME TILLY affirme à son tour qu'en effet, ils ont été tout à fait remarquables.

Elle relève également la transversalité qui s'est opérée au sein des services, notamment lorsque les infirmières ont été touchées par la COVID-19, les unes après les autres. Les infirmières des crèches sont alors venues rendre service, notamment pour les piluliers, etc. Cela s'est fait immédiatement et de façon tout à fait naturelle.

Parfois, le service était un peu en tension, parce qu'il fallait absolument s'occuper des malades pris en charge par le SSIAD, notamment ceux qui sont grabataires, à savoir une trentaine de personnes. Il fallait donc toujours anticiper et s'assurer d'avoir suffisamment de personnels pour se rendre au domicile des patients.

MME TILLY rapporte qu'avec M. LE PRESIDENT, il a été, un moment, envisagé de réquisitionner l'hôtel de Chaville, qui avait gentiment accepté au cas où.

M. LE PRESIDENT relève avec humour qu'en général, les réquisitions sont acceptées gentiment. (*Rires*) L'hôtel « Campanile » était vide ; il n'a donc pas été difficile de disposer de chambres mais finalement, elles n'ont pas servi. Toutefois, il était important de prévoir une telle situation.

Aucune autre observation n'étant formulée, M. LE PRESIDENT soumet la délibération au vote.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 6 – délibération n° DEL03_2020_0008) :

- **APPROUVE** les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle versée aux agents dans le cadre de la gestion de crise sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

Il est précisé que cette prime sera versée en une seule fois sur la paie du mois de juin 2020.

M. LE PRESIDENT remercie les administrateurs pour cette unanimité en faveur du personnel, qui le mérite.

6/ REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CANTINE SUPPLEMENTAIRES DES FAMILLES AYANT DES ENFANTS SCOLARISES OBLIGATOIREMENT EN DEHORS DE LA COMMUNE

MME LA VICE-PRESIDENTE présente l'objet de la délibération.

Certaines familles sont contraintes, pour des raisons médicales ou d'intégration, d'inscrire leur enfant dans un établissement spécialisé inexistant sur le territoire de la Ville de Chaville

Pour les familles concernées qui doivent inscrire leur enfant à la cantine, il peut en résulter éventuellement un préjudice à cause des tarifs modulés en fonction des revenus tels que ceux pratiqués à Chaville par rapport aux autres communes des Hauts-de-Seine.

Afin de pallier cette situation, il convient d'encadrer le remboursement pour ces situations particulières, ne résultant pas de convenances personnelles mais d'un impératif lié à la scolarité de l'enfant.

La mise en œuvre du remboursement repose sur une demande des parents accompagnée de justificatifs, et s'effectue trimestriellement, par virement bancaire, sur la base des factures acquittées par les familles. Le remboursement porte ainsi sur la différence entre le prix payé par les familles et celui qu'elles auraient payé si elles avaient bénéficié des tarifs Chavillois.

M. LE PRESIDENT précise que la plupart des tarifs de restauration scolaire d'autres villes, sont supérieurs à ceux de Chaville.

M. CUNY fait observer que cette année, il n'y a eu aucune famille dans ce cas de figure alors qu'habituellement, il y en a deux. Cette délibération est prise pour préparer la prochaine année scolaire.

M. LE PRESIDENT souligne que ce ne sont effectivement pas des volumes gigantesques...

Aucune autre observation n'étant formulée, **M. LE PRESIDENT** soumet la délibération au vote.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 7 – délibération n° DEL03_2020_0009) :

- **APPROUVE** le dispositif de remboursement des frais de cantine supplémentaires des familles ayant des enfants scolarisés dans un établissement spécialisé situé en dehors du territoire communal.

Il est précisé que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits figurant au budget 2020 au compte 6568.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

(article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-65 du Code de l'Action sociale et des Familles)

1°) Attributions de prestations

La commission permanente du Centre communal d'Action sociale, qui s'est réunie le 3 mars 2020, a examiné 9 dossiers :

- 6 secours exceptionnels ont été attribués pour un montant de **2 199,72 €** ;
- 1 dossier ajourné ;
- 2 dossiers refusés.

Aucune observation n'est formulée sur les décisions de **M. LE PRESIDENT**.

7/ POINTS D'INFORMATION

M. LE PRESIDENT présente les points d'information suivants :

- **Présentation des dispositifs mis en place lors du confinement**
- **État des lieux de la prise en charge des usagers post-confinement**

M. LE PRESIDENT précise qu'il s'agit des dispositifs mis en place par le CCAS et non par la Ville.

MME BEAUDOUIN présente les dispositifs.

Une continuité de service du CCAS a été assurée du 16 mars au 11 mai 2020, avec un accueil téléphonique aux horaires habituels, par un agent disposant des lignes téléphoniques à son domicile.

M. LE PRESIDENT signale que tous les numéros fixes de la Ville avaient été transférés au domicile ou sur le portable des agents, dès le lendemain de la décision de confinement.

MME FORATO rapporte que beaucoup de gens lui ont dit qu'ils n'arrivaient pas à joindre les services sociaux.

MME BEAUDOUIN explique qu'à la différence d'une situation ordinaire, il n'y avait qu'un seul agent gérant trois lignes téléphoniques. Cela pouvait donc générer des délais d'attente plus importants. Cependant, il restait possible de laisser des messages vocaux, et l'agent en question recontactait toutes les personnes autant que possible.

Durant la période du 16 mars au 11 mai, ont aussi été assurées, deux fois par semaine, des permanences pendant deux après-midi, les mardis et les vendredis, pour permettre aux personnes domiciliées de venir récupérer leur courrier et de continuer ainsi leurs démarches administratives.

Concernant l'accompagnement social, un suivi des situations connues a été effectué, ainsi que des situations inconnues qui se sont présentées durant le confinement, en télétravail. Les e-mails sont déjà utilisés habituellement ; c'est un outil de communication plus simple à distance. Il y a également eu des contacts téléphoniques, aussi bien avec les usagers qu'avec les partenaires du CCAS.

Pour fluidifier les échanges entre les membres de l'équipe du CCAS, un outil de communication a été mis en place, permettant une continuité de service plus facile.

Pendant la période de confinement, l'accueil téléphonique a enregistré une activité importante, avec 328 appels, soit 14 appels par jour en moyenne, ce qui est un chiffre élevé pour un seul agent disposant de la ligne.

Il y a eu environ :

- 22 % de messages ou d'appels à transmettre aux travailleurs sociaux ;
- 20 % de renseignements divers ;
- 18 % d'orientation vers des partenaires, principalement le Pôle senior ou l'EDAS ;
- 13 % de renseignements pour la carte « Améthyste ».

Concernant la relève du courrier des personnes domiciliées au CCAS, environ 55 personnes se sont présentées à l'accueil physique du service.

La continuité de service des partenaires du CCAS était indispensable pour pouvoir continuer à accompagner au mieux les Chavillois.

- Le Service social territorial, localisé à Boulogne, comprenant l'EDAS et l'aide sociale à l'enfance, était ouvert sans rendez-vous de 8 h 30 à 13 h 00 tous les jours, uniquement pour des demandes urgentes. D'après les retours des Chavillois, il y avait bien souvent une large file d'attente devant le bâtiment. Malheureusement si seules 50 personnes pouvaient être accueillies par jour ; la 51^e devait rentrer chez elle... C'est aussi pour cela que le CCAS a reçu bon nombre d'appels supplémentaires pendant le confinement, dont ceux de personnes déjà accompagnées par les travailleurs sociaux de l'EDAS ;
- Le CMP assurait un accueil physique uniquement pour les prises de traitements lourds. Il y a également eu la mise en place de rendez-vous par téléphone pour les patients connus. Les nouveaux patients avaient la possibilité d'être rappelés par un psychologue en fonction des disponibilités ;

- Le CMP Enfant n'avait pas d'accueil physique, mais les psychologues pratiquaient des rendez-vous en téléconsultation avec les patients. En cas de tensions familiales, une attention particulière était portée en lien avec l'assistante sociale du CMP, et des possibilités de disponibilité des psychologues et des psychiatres de la structure ;
- Le service social de la CRAMIF fonctionnait en télétravail ; le CCAS a donc pu communiquer avec lui ;
- Le service médical de la Sécurité sociale était fermé. C'est peut-être l'un des éléments qui expliquent le non-versement de certaines indemnités journalières, pour bon nombre d'affiliés de la Sécurité sociale ;
- Les partenaires associatifs ont maintenu leur activité habituelle, au niveau de l'épicerie sociale et du « Secours populaire ».

Concernant l'épicerie sociale, **M. LIVIEN** précise que dès l'annonce du confinement, le 15 mars 2020, une décision a été prise en commun avec le « Secours catholique ». Dès le départ, il était lui-même d'accord pour continuer à assurer l'ouverture du relais chavillois.

Au départ, le « Secours catholique » avait eu des directives départementales de leur Présidente, qui leur demandait de ne pas assurer le service. **M. LIVIEN** était un peu déçu et avait très peur de ne pas avoir de bénévoles. Cependant, dans la semaine, il y a eu une rétractation et les bénévoles du « Secours catholique » de Chaville ont accepté de collaborer à la démarche entreprise.

Dès le 19 mars 2020, la décision a ainsi été prise de préparer des paniers, sans s'attarder sur les notions de budgets ou de quotients. Il s'est agi de préparer deux paniers :

- Le premier panier à destination d'une ou de deux personnes, pour un budget de 35 €. Normalement, la participation financière des familles est de 10 %, soit 3,50 € ;
- Le deuxième panier à destination des familles de plus de deux personnes, pour un budget de 55 €, soit une participation familiale de 5,50 €.

M. LIVIEN annonce que face aux difficultés que rencontraient de nombreuses familles, la participation financière ne leur a pas été demandée.

Depuis le 20 mars 2020, les chiffres ont d'abord suivi la moyenne observée depuis le début de l'année, de 30 à 35 familles. Ils sont rapidement montés à 40.

L'épicerie sociale a officiellement augmenté le nombre de bénéficiaires, parce que le « Secours catholique » a pris la décision de donner des chèques directement aux familles, lesquelles ne venaient donc pas au relais chavillois.

Les 35 familles enregistrées à l'épicerie sociale représentent environ 80 personnes mais certains jours, il y a eu 39 familles pour 90 personnes. Le pic s'est élevé à 40 familles pour 91 personnes.

À propos des chèques, **MME FORATO** indique qu'il s'agit de chèques alimentaires. Le « Secours catholique » a fait une campagne d'appel aux dons pour les financer. Cela a permis d'envoyer des chèques dans les accueils.

À Chaville, en concertation avec l'épicerie sociale, une dizaine de familles a bénéficié de ces chèques pour un montant total de 6 200 €. Ce sont des familles qui ne pouvaient pas se déplacer : familles monoparentales, familles avec enfants handicapés ou familles avec enfants en bas âge, ainsi que quelques SDF.

M. LIVIEN confirme que les deux structures s'étaient entendues sur ce principe.

Cette démarche a été très bénéfique. Normalement, les derniers chèques du « Secours catholique » ont été remis la semaine précédente. Ils sont valables pour la semaine en cours et la semaine suivante, mais il est fort possible que dès mi-juin, ces 10 personnes reviennent au relais chavillois, soit une cinquantaine de familles bénéficiaires au total.

Une autre difficulté du contexte est l'approvisionnement...

M. PRÉSIDENT souhaite connaître le montant de ces chèques alimentaires.

MME FORATO explique que ce sont des carnets de 50 €. Ils permettent aux bénéficiaires de ne pas aller à l'épicerie sociale et de faire directement leurs courses dans les commerces de proximité qui les acceptent.

M. LIVIEN signale que le montant dépend de la composition de la famille.

M. LE PRESIDENT est agréablement surpris que tous les commerçants les acceptent.

En tant que Président de la « Conférence Saint-Vincent de Paul » de Chaville, **M. LIVIEN** rapporte que les « Conférences » nationale et départementale lui avaient proposé de lui remettre également des chèques, mais il a refusé. Il préférerait poursuivre l'ouverture de l'épicerie sociale. Si, financièrement, certains étaient totalement démunis, il savait quoi faire.

M. LIVIEN témoigne aussi avoir demandé 2 000 € auprès de la Ville, qui lui ont été donnés sans problème. En cas de besoin, il refera une demande à la fin du mois de juin. Il s'attend à ce que la reprise en septembre soit difficile.

M. LE PRESIDENT confirme qu'il s'y attend également. Une aide sera apportée sans problème en cas de besoin.

M. LIVIEN ajoute que des appels aux dons ont été faits par le biais du site de la Ville de Chaville, mais qu'ils n'ont pas trop fonctionné. Ils ont également été faits au niveau de la paroisse, avec un résultat très satisfaisant. Les chèques reçus permettent d'abonder les achats des produits qui manquent, notamment des produits frais (fruits et légumes, laitages, fromages) et des produits congelés.

Les paniers ont très bonne mine et les familles sont enchantées ! Certaines ont même remarqué qu'elles avaient plus qu'en temps normal. Cela s'explique : une personne seule, qui a un quotient très bas, n'a normalement que 26 € ; elle reçoit actuellement un panier de 35 €. Une famille de trois personnes a une moyenne de 43 €, voire 48 € ; elle reçoit actuellement un panier de 55 €. C'est donc très satisfaisant. Si des familles ont besoin de produits essentiels pour l'entretien et l'hygiène, en plus du contenu de leur panier, l'épicerie sociale les leur fournit.

Cela se passe très bien, avec une entente très cordiale entre les bénévoles, que **M. LIVIEN** tient personnellement à remercier. Jamais une telle période n'avait été vécue, mais il y a vraiment eu un esprit collectif, sans démarche individuelle, avec un engouement pour aider, ce qui est formidable.

Il tient également à remercier **M. LE PRESIDENT** et l'équipe municipale, d'une part pour le prêt des locaux dont dispose l'épicerie sociale, ce qui facilite le stockage, et d'autre part pour le respect des règles de sécurité, aussi bien envers les bénévoles qu'envers les bénéficiaires. C'est pour cela qu'il a été décidé de préparer des paniers, parce que les bénéficiaires arrivent à la porte et repartent dans les 2 ou 3 minutes. Il n'y a pas de queue comme il y en avait à **MONOPRIX**, mais un glissement entre 9 h 00 et 12 h 00.

M. LE PRESIDENT souligne que les associations ont été parfaites. Un jour où il est passé au « Secours populaire », il n'y avait d'ailleurs que des fruits et légumes bio !

MME LE GARS indique que sa Fédération avait, au départ, demandé de laisser les bénévoles un peu âgés confinés chez eux. Tout a donc été reporté et des jeunes sont venus aider. Deux d'entre eux, notamment, ont fait un travail formidable.

Cela a permis d'organiser des distributions, sans demander de participation non plus. En moyenne, 22 familles en ont bénéficié alors qu'habituellement, il y en a 12. L'association s'est efforcée de les servir au mieux, avec des colis importants, comportant beaucoup de fruits et légumes bio.

Pour l'avoir constaté, **M. LE PRESIDENT** tient à féliciter le « Secours populaire ». Il remarque que les commerçants ont été plutôt disponibles.

MME LE GARS pense qu'il risque d'y avoir un peu plus de difficultés pour la période de juillet et août. Les commerçants l'ont déjà prévenue en ce sens.

Des tickets services ont été distribués, à raison d'un ticket d'une valeur de 5 € par personne de la famille.

Des masques ont aussi été distribués, en moyenne trois à quatre masques par personne.

En ce qui concerne les renouvellements, certains dossiers seront à revoir. Le plus important, c'est que toutes les personnes soient servies, ce qui a été le cas. Dans l'ensemble, tout le monde en a été ravi, sauf pour les demandes de fourniture de viande halal, par exemple. Les colis comportaient de la viande, des œufs, des produits laitiers, des fruits et des légumes, en plus de la composition habituelle.

M. LE PRESIDENT remercie à nouveau les associations pour leurs actions, qui étaient vraiment importantes. De façon générale, il lui a semblé qu'il y avait beaucoup d'élans de générosité à Chaville, ce qui est très réjouissant, y compris par rapport à la nature humaine ! C'est une ville où une solidarité

naturelle s'exerce habituellement. Ailleurs aussi dans le département, de tels élans de solidarité se sont manifestés, ce qui est significatif de la bonne santé de la population.

Au nom des « Papillons blancs de la colline », **MME DEBRIL** tient à son tour à remercier le CCAS et la Ville. Les résidents ont bien sûr été confinés dès le premier jour et pendant toute la durée du confinement, ce qui n'a pas été facile pour eux. Ils ont cependant joué le jeu et ont bien appris et intégré les règles, les gestes barrières.

Pendant le confinement, le prêt d'un jardin a permis aux résidents de sortir un peu du foyer. Cela a été un réel soutien.

M. LE PRESIDENT déclare qu'il trouvait cela très important. Il relève cependant qu'il a dû demander l'autorisation de la Préfecture pour permettre aux résidents d'aller dans ce jardin !

MME DEBRIL le remercie d'autant plus pour son soutien et son attention à la situation des « Papillons blancs de la colline ».

Des masques ont également été fournis à deux reprises, qui ont permis une meilleure gestion du linge et une sortie plus facile des résidents.

M. LE PRESIDENT avoue qu'il pensait beaucoup à eux, en se disant que cela devait être particulièrement difficile. S'ils ont bien vécu cette situation, c'est très bien.

MME DEBRIL est surtout contente qu'il n'y ait pas eu de malade. Elle espère que cela va continuer.

M. LE PRESIDENT explique qu'il y avait deux soucis : les « Papillons blancs » et « Beusoleil ». Les services y ont donc tout de suite été attentifs, dès les premiers jours du confinement, en regardant de près ce qui s'y passait et quels besoins il y avait.

À « Beusoleil », un plongeur et une lingère, qui vivaient en couple, se sont retrouvés tous les deux atteints par le virus, rendant la situation encore plus difficile. Il a heureusement été possible de fournir du personnel de remplacement.

MME TILLY confirme que des restaurateurs chavillois ont pu venir à la rescousse.

M. LE PRESIDENT poursuit son explication en indiquant que beaucoup d'autres matériels ont pu être fournis : des masques, ce qui était un vrai problème, des sur-blouses, des sur-chaussures.

Il y a malheureusement eu dix décès à « Beusoleil ». À ce jour, le nombre de décès à Chaville n'est cependant pas plus important que les années précédentes, et la plupart d'entre eux concernent des personnes très âgées. Les décès constatés à « Beusoleil » sont évidemment liés au virus, mais pas uniquement.

Il n'y a pas eu non plus d'excès de mortalité plus globale au niveau de la ville. Une seule personne de 40 ans est décédée à cause de la COVID-19, mais **M. LE PRESIDENT** ne connaît pas ses éventuelles comorbidités. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas une grande partie de la population qui a été atteinte, mais heureusement avec des symptômes relativement légers. Il s'agit de rester vigilant.

MME LE GARS tient à remercier Arda KALAYJIAN et Monique COUTEAUX, qui ont permis de distribuer les masques supplémentaires apportés par le CCAS, en plus de ceux de la Mairie, à toutes les personnes qui en avaient besoin.

M. LE PRESIDENT se joint à ces remerciements.

MME BEAUDOUIN reprend sa présentation. Concernant l'accompagnement social des familles déjà suivies par le CCAS ou de familles orientées vers le CCAS durant le confinement, la méthodologie d'intervention a consisté à orienter massivement les usagers vers les dispositifs d'aide alimentaire (épicerie sociale et « Secours populaire »). Dans le plan d'action, l'objectif à court terme était de pallier l'urgence alimentaire et d'hygiène.

La phase actuelle est une phase de moyen terme. Elle consiste à rétablir les droits pour les personnes qui sont passées au chômage partiel et dont l'embauche a été reculée avec le confinement.

À long terme, une fois ces droits rétablis et le budget stabilisé – ce qui ne signifie pas que les ressources sont correctes mais que l'usager a ses pleins droits – le CCAS pourra demander aux dispositifs départementaux, communaux et associatifs, une prise en charge financière.

MME BEAUDOUIN signale que pendant le confinement, la Trésorerie de Meudon était également fermée, ce qui n'a pas permis au CCAS de débloquer des aides en numéraire pour que les usagers puissent directement aller les chercher. Cela a compliqué la distribution de chèques alimentaires SODEXO. Habituellement, le CCAS en a mais, au moment où le confinement a eu lieu, il n'en avait plus beaucoup, et il n'avait plus la possibilité d'être réapprovisionné.

Une autre raison pour laquelle les banques alimentaires ont été privilégiées, c'est parce que cela rompt l'isolement des personnes, qui étaient évidemment très isolées durant la période du confinement. En allant chercher un panier-repas, elles allaient aussi chercher du contact et du lien social, ce qui est important également.

M. LE PRESIDENT rebondit sur la remarque précédente de M. LIVIEN, trouvant qu'il était plus important de venir chercher un panier plutôt qu'un chèque. Bien sûr, il ne s'agit pas de critiquer ces derniers ; les deux peuvent d'ailleurs être cumulés, parce qu'il faut pallier toutes les situations. Toutefois, il faut aussi que le lien social continue à exister dans ces circonstances.

M. LIVIEN ajoute que ce lien passe par le contact et les mots. Ne serait-ce qu'offrir un sourire, peut aussi apporter beaucoup. C'est un soutien qui s'ajoute.

M. LE PRESIDENT fait observer en plaisantant que M. LIVIEN ne portait pas de masque juste pour que l'on voie son sourire !

MME BEAUDOUIN indique que le Gouvernement a repoussé la trêve hivernale de 2 mois, évitant les coupures d'énergie et la mise en place de procédures d'expulsion. L'urgence ressentie par les familles au moment où l'impayé locatif ou d'énergie arrive, est très importante. Les personnes sont alors en détresse. C'était aussi le travail du CCAS de leur expliquer qu'il entendait leur détresse et qu'il allait la prendre en charge. Pour des raisons d'adaptabilité des moyens et de sens dans le cadre de l'accompagnement social, il ne peut cependant pas la prendre en charge à l'instant T. L'urgence était avant tout alimentaire, même si le reste n'était pas oublié et qu'il serait traité dans un second temps.

M. LE PRESIDENT souhaite savoir combien de familles risquent d'être expulsées après le 10 juillet.

MME BEAUDOUIN indique que pour le moment, les listes de la Préfecture n'ont pas encore été reçues.

Le CCAS a aussi mis en place des dispositifs plus spécialisés pendant le confinement. Le premier était la ligne d'orientation et d'écoute pour toutes les problématiques des maladies mentales. Il s'agissait d'assurer la continuité de service de l'offre de soins psychiques sur le territoire, tout en prenant en compte les limites des services existants et les besoins grandissants des usagers.

Les enjeux étaient de prévenir les situations de souffrance psychique, de limiter l'isolement des personnes vulnérables ou à risque de l'être, mais aussi de leur entourer : les familles, les voisins, les proches – qui, parfois, n'étaient pas proches du fait du confinement – et d'être à disposition de tous les autres usagers, qui n'étaient pas forcément diagnostiqués ou qui ne souffraient pas de maladies mentales ou psychiques, mais pour qui le confinement a généré des situations d'angoisse, de stress, voire de violences intrafamiliales.

Pour sa mise en œuvre, le CCAS a travaillé en lien avec les professionnels de santé du territoire. Une liste de psychologues et de psychiatres volontaires a été établie. Ils étaient prêts à recontacter les usagers non connus de leur patientèle pour pratiquer des entretiens à distance.

L'objectif du CCAS était de soutenir le CMP, dont les appels et la prise de rendez-vous à distance allaient probablement augmenter. Pour cela, la ligne a été mise en place du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 puis de 14 h 00 à 19 h 00. Elle était assurée à distance, puisque c'était la chargée de « mission handicap » du CCAS qui était à son domicile avec la ligne téléphonique.

En termes de méthodologie d'intervention pour les patients qui étaient déjà connus du CMP, au moment de l'appel, ils étaient principalement orientés vers ce service. Si, au bout de 24 heures, il n'y avait pas eu de retour du CMP, ils étaient orientés vers la liste des médecins réservataires. Pour les personnes non connues par le CMP, ce n'était pas la peine d'emboliser celui-ci, qui allait déjà être débordé ; elles étaient donc directement orientées vers la liste des médecins réservataires. À chaque situation, un compte rendu était fait aux travailleurs sociaux du CCAS pour s'assurer qu'il n'y ait pas de problématique sous-jacente plus sociale ou familiale.

Le deuxième dispositif spécifique mis en place concernait les victimes de violences conjugales. Il s'agissait d'assurer la continuité d'accompagnement de ces victimes, tout en prenant en compte les limites des services existants et les besoins grandissants des usagers, avec un petit point supplémentaire qui était la mise à l'abri en urgence si besoin.

Les enjeux étaient de garantir l'accès aux droits des victimes de violences conjugales, de leur garantir un espace de parole et de soutien dans leur démarche, de prévenir les situations de passage à l'acte et de soutenir les familles, l'entourage et les proches (qui n'étaient pas forcément près des victimes), ainsi que de soutenir les partenaires du CCAS.

MME BEAUDOUIN rappelle le contexte : le Gouvernement a indiqué que c'était aux pharmacies de devenir le premier maillon de la chaîne d'alerte. En fait, pour avoir échangé avec celles-ci par téléphone, le CCAS s'est aperçu qu'elles n'étaient pas forcément préparées à cela, ni forcément sensibilisées à ces problématiques. Pour pouvoir les prendre en charge, il fallait donc elles y soient un peu sensibilisées. Le CCAS a fait le choix de leur remettre un kit d'information et de sensibilisation. Les agents se sont déplacés directement dans les pharmacies pour leur expliquer aussi bien ce qu'étaient les violences conjugales que la manière d'y répondre et la procédure à suivre.

Le CCAS a également travaillé avec la Préfecture en diffusant largement dans la commune, auprès des commerces de proximité, dans les halls d'immeuble, les affiches qui avaient été remises dans le cadre des violences intrafamiliales. Quatre items étaient très importants :

- Rappeler d'appeler la police en cas de danger imminent ;
- Rappeler l'existence d'un dispositif par SMS au 114 pour les victimes ou témoins de violences conjugales ou intrafamiliales ;
- Rappeler de l'existence du site « arretonslasviolences.gouv.fr », qui permet aux victimes de chatter avec un policier directement sur Internet, et qui permet ensuite un pré-dépôt de plainte si besoin ;
- Rappeler l'existence du « 39 39 », numéro national, et du « 119 », numéro de l'aide sociale à l'enfance pour signaler un enfant en danger ou en risque de l'être.

M. LE PRESIDENT demande s'il y a eu beaucoup de cas identifiés.

MME BEAUDOUIN explique que le CCAS a été sollicité pour des personnes qu'il suivait déjà. Une réflexion vient d'être menée, au début de la semaine, sur le fait qu'il n'y a pas eu beaucoup d'alertes pendant le confinement ; en revanche, depuis le déconfinement, cela n'arrête pas !

M. LE PRESIDENT rapporte qu'il a eu connaissance de cas pendant le confinement, par le commissariat en particulier.

MME BEAUDOUIN déclare que justement, le CCAS a été très en lien avec le commissariat. Il était utile d'avoir un partenaire sur place avec lequel échanger directement par e-mail.

Elle revient sur la situation depuis le déconfinement en précisant qu'il y a un nouveau cas de victime de violences conjugales chaque jour. Ce sont des personnes qui n'étaient pas connues du CCAS et qui s'y présentent spontanément.

M. LE PRESIDENT souligne que c'est significatif et sidérant... C'est malheureusement explicable, même si ce n'est évidemment pas excusable. C'est une situation terrible.

MME BEAUDOUIN ajoute que le CCAS a été sollicité par le centre « Hubertine Auclert », qui est l'Observatoire des violences faites aux femmes en région Île-de-France, pour une web-conférence durant laquelle le CCAS lui a expliqué la procédure qu'il a mise en place avec les pharmacies de Chaville. Il y a eu des liens avec plusieurs acteurs locaux d'autres villes de France : des élus, des agents, des collectivités. Il était intéressant de voir que tous étaient solidaires sur cette problématique et que tous se posaient les mêmes questions.

Concernant la mise à l'abri, l'hôtel « Campanile » avait mis des chambres à disposition en cas de besoin de protection d'une famille en urgence. Il n'y en a finalement pas eu besoin.

M. LE PRESIDENT fait observer que cette mesure de prévention était indispensable pour assurer cette éventuelle urgence.

MME BEAUDOUIN indique que c'était d'autant plus important que les centres d'hébergement du territoire, comme le centre « Flora Tristan » à Châtillon dans le cas de Chaville, étaient confinés et n'acceptaient pas de nouvelles entrées.

Le petit élément positif qui est quand même ressorti de tout cela, c'est que cela a permis de créer des liens avec les partenaires locaux. Les dispositifs pourront peut-être être pérennisés après le confinement.

Concernant la procédure avec les pharmacies, une fiche de saisine a été créée, dont l'objectif était d'être « rapidement renseigné » pour les personnels concernés, qui étaient déjà débordés par leur propre problématique et par l'afflux de patients. Il ne s'agissait pas d'alourdir leurs démarches administratives.

Une fois ces fiches de saisine remplies, elles devaient être scannées et envoyées par e-mail au CCAS, qui faisait alors le point avec les familles en procédant à une évaluation sociale et en orientant vers les différents dispositifs en fonction de l'évaluation de la situation.

MME BEAUDOUIN présente ensuite l'état des lieux de la prise en charge des usagers post-confinement.

Du 11 au 29 mai 2020, le CCAS a rouvert aux horaires habituels. Cependant, pour des questions de locaux, l'équipe était présente à effectif réduit de moitié, soit un agent administratif et un travailleur social en alternance. Cela a permis de reprendre les rendez-vous et de recontacter les familles qui avaient sollicité le CCAS durant le confinement.

Depuis le 2 juin 2020, le CCAS est ouvert à ses horaires habituels et à effectif complet, ce qui facilite évidemment la prise en charge des usagers.

Depuis la période de déconfinement, l'augmentation de la fréquentation de l'accueil est de 26 %. Les personnes reçues, physiquement et au téléphone, peuvent être regroupées de la façon suivante :

- 22 % de renseignements divers ;
- 21 % de cartes « Améthyste » ;
- 11 % d'appels ou de messages à transmettre.

M. LE PRESIDENT relève que, s'il y a une augmentation de la fréquentation de 26 % depuis le 11 mai 2020, c'est aussi parce qu'un certain nombre de gens n'avait pas pu venir avant cette date, en particulier pour les cartes « Améthyste ». Une partie de cet afflux est donc logique.

M. TARDIEU s'interroge sur le pourcentage de personnes concernées par ce simple décalage et celui des nouvelles personnes.

MME BEAUDOUIN apporte quelques éléments de réponse.

En termes d'accompagnement social, par rapport à la même période en 2019, il y a 36 % d'augmentation du nombre des rendez-vous, et 70 % supplémentaires de nouvelles situations.

M. LE PRESIDENT remarque qu'il ne s'agit pas non plus d'un très grand nombre : il y avait 10 nouvelles situations en 2019 et il y en a 17 en 2020, d'où ces 70 % d'augmentation. Ces pourcentages sont néanmoins significatifs.

MME BEAUDOUIN a constaté que la première semaine qui a suivi le déconfinement, avait un rythme plutôt stable. En revanche, il s'accélère depuis 2 semaines. Cette tendance va sans doute s'accroître dans les semaines à venir, ne serait-ce qu'à cause de la fin de la trêve hivernale qui aura lieu au mois de juillet, mais aussi de la reprise d'activité des partenaires du CCAS.

Les bailleurs privés ou sociaux n'ont pas encore rouvert toutes leurs antennes. Ils ne sont pas encore à jour sur tous les dossiers. Les lettres de relance pour les impayés n'ont donc pas encore été reçues par les usagers. Il en va de même pour EDF comme pour tous les organismes de fluides et d'énergie. Une fois que toutes ces structures auront rouvert et qu'elles se seront remises à jour, elles vont commencer à envoyer des courriers ; c'est alors que les gens commenceront à solliciter le CCAS.

En termes de problématiques rencontrées après le confinement, l'une des principales est la condition des personnes mal logées. Le confinement a certainement mis en lumière cette problématique, notamment pour les personnes dont le logement est inadapté à la composition familiale, mais aussi pour les personnes qui ont une inadéquation entre leurs ressources et le montant de leur loyer. Le CCAS avait déjà été sollicité pendant le confinement et, depuis le déconfinement, c'est une problématique qui revient souvent.

Est aussi observée une recrudescence des personnes victimes de violences conjugales, comme cela a déjà été signalé. Depuis le début de la semaine, une nouvelle personne se présente chaque jour au CCAS, en urgence et sans être déjà connue.

MME LA VICE-PRESIDENTE demande si l'expression « en urgence » signifie que ces personnes ont un besoin de prise en charge immédiat.

MME BEAUDOUIN explique qu'elles se présentent à l'accueil sans rendez-vous.

Une évaluation conjointe a été faite à l'accueil avec un travailleur social et un agent administratif, pour apporter une réponse adaptée à l'urgence et à la problématique, en évaluant l'urgence des violences, la composition familiale, la possibilité de rester à domicile ou non, le besoin éventuel d'un hébergement. Le CCAS a aussi accentué son travail de partenariat avec « Flora Tristan », en lui envoyant systématiquement un e-mail récapitulatif la situation, pour que les personnes puissent être recontactées par l'association. La même démarche est entreprise avec le commissariat. Il s'agit de rester en veille au maximum.

D'autres partenaires du CCAS, principalement l'Éducation nationale et le service social territorial de Boulogne (anciennement aide sociale à l'enfance), l'ont interpellé pendant et après le confinement dans le cadre du service social scolaire, pour des enfants qui devaient suivre des cours à distance mais dont les parents ne donnaient plus de signe de vie à l'école. Il s'agissait soit de la fracture numérique, qui est une réalité, soit parce que les parents estimaient que l'école n'était pas la priorité pendant le confinement. Cela a permis de refaire le point avec certaines familles et d'entendre aussi quels étaient leurs besoins.

Sur le volet de la prévention et de la protection de l'enfance, le travail s'est fait en lien avec les agents du Département, des écoles et des autres associations intervenant dans ce cadre. C'est un dispositif qui n'a que 2 ans au niveau du CCAS, mais il est déjà assez bien identifié.

M. LE PRESIDENT remercie **MME BEAUDOUIN** pour sa présentation et pour toute l'action qui a été faite : si elle n'est pas toujours visible, elle est toujours bien réelle.

MME LA VICE-PRESIDENTE s'associe à ces remerciements. Comme elle a déjà eu l'occasion de le leur dire, elle adresse toutes ses félicitations aux personnels du CCAS et à son Directeur. Elle rappelle qu'il ne vient pas du milieu social et que, quand il a pris la direction de ce service, il ne pensait pas vivre une telle situation !

M. LE PRESIDENT relève en plaisantant qu'il ne le pensait pas non plus ! Tout le monde a été pris de court et surpris par cette situation inédite. Il espère qu'elle le restera, mais rien ne permet de l'affirmer...

MME FORATO intervient sur la fracture numérique. C'est un élément à prendre en compte. Son association a réussi à procurer des ordinateurs à certaines familles, mais ce ne fut pas facile. Il y aurait peut-être une action à mener dans ce domaine. Certaines personnes pourraient peut-être donner des ordinateurs afin d'éviter, par exemple, que deux enfants partagent la même tablette.

M. LE PRESIDENT a également pensé à ce problème, qui est très difficile à résoudre. Il n'est pas non plus possible de distribuer un grand nombre de tablettes. Il faut avoir une connaissance précise des réels besoins de chaque famille.

MME FORATO estime que, sans forcément acheter et redistribuer du matériel, il y a peut-être des choses à faire en matière de solidarité.

MME LA VICE-PRESIDENTE abonde dans ce sens en rappelant le dispositif « Pilote ton avenir », qui avait une enveloppe budgétaire mais qui n'a pas réussi à décoller ou à repartir. Les besoins des familles dans ce domaine devraient peut-être être étudiés, parce qu'il y a clairement une fracture numérique. La notion de formation à distance entraîne des besoins. Amélie CHESNEAU avait essayé de mettre en place des ateliers à la médiathèque, qui n'ont pas vraiment décollé. Cependant, il y a peut-être une vraie réflexion à mener.

Dans la situation actuelle, l'impact sur les difficultés scolaires n'a pas encore été mesuré, alors qu'il y en a forcément qui vont se révéler. Certains enseignants n'ont pu avoir aucun contact avec certaines familles...

M. LE PRESIDENT remarque qu'il y en a aussi qui étaient parties à la plage...

MME LA VICE-PRESIDENTE considère que même à la plage, il est possible de prévoir un temps de travail.

Cet échange amène une suggestion de **M. LE PRESIDENT**. Actuellement, l'été est en préparation, avec tout un dispositif, sinon de rattrapage scolaire, du moins de soutien scolaire important, y compris dans le domaine du sport études. Il sera proposé aux familles qui resteront à Chaville pendant l'été – et il y en aura certainement beaucoup.

Effectivement, il y a inévitablement eu un décrochage de certains enfants, même s'ils ont bénéficié de cours en téléconférence, qui sont plus difficiles à suivre que des cours normaux. Dans certaines familles, les enfants ne quittaient pourtant pas leur tablette.

La FCPE a récemment mené une action à ce sujet, à la suite d'une conférence tenue au début du mois de mars 2020. Il faudra répéter cette démarche.

Ce qu'il faudra voir également, durant l'été, c'est le problème de la canicule éventuelle, à laquelle il faut se préparer pour les séniors, pour les enfants qui seront dans les accueils de loisirs, etc. La réflexion est en cours.

Il faut également préparer la possibilité de venir en aide aux familles, par rapport au travail que le CCAS accomplit de façon permanente. D'habitude, le « Secours populaire » supplée l'épicerie sociale en août mais, cette année, la situation est anormale. Il serait donc bon de prévoir prochainement une réunion pour coordonner les actions et voir ce que chacun peut faire en plus pour répondre aux besoins.

M. LIVIEN pense aussi qu'il est assez urgent de décider de ce qui sera fait durant les mois de juillet et août. Tous les ans, le relais chavillois ferme durant ces 2 mois. La continuité est assurée par le « Secours populaire », dans les conditions les plus parfaites possible. Toutefois, il n'assure pas toutes les semaines le mercredi après-midi, mais tous les 15 jours. Comme les années précédentes, l'épicerie sociale fera un transfert de ses bénéficiaires vers le « Secours populaire ». En 2019, ce transfert concernait 30 familles ; il n'y en a finalement eu que 10 qui ont profité de ce transfert.

Une réunion doit se tenir très prochainement pour discuter de tout cela. Pour l'instant, le scénario de fermeture du relais chavillois est maintenu, mais **M. LIVIEN** fera tout pour aider le « Secours populaire » à faire ce qu'il faut, quitte à lui donner ou acheter des denrées et, éventuellement, à l'aider financièrement.

La veille, il a étudié tous les dossiers, y compris toutes les fiches qu'il a faites sur les personnes qui sont venues au relais chavillois, et dont une quinzaine n'a pas de dossier. Ces personnes n'ont pas vu d'assistante sociale. Cependant, il leur a garanti qu'un panier leur serait attribué jusqu'à la fin du mois de juin. Cela concerne des personnes seules, mais aussi des familles de trois, voire quatre personnes. À ce jour, il n'a aucun dossier de personnes censées être bénéficiaires pour les mois de juillet et d'août. Le principe de distribution sur 3 mois va repartir.

Deux dossiers ont été transmis ce jour, dont un pour 2 mois ; la personne concernée sera donc transférée 1 mois en juillet. Pour l'autre, ce sera en juillet et en août.

Malgré son étude, **M. LIVIEN** est actuellement incapable de dire combien il devra transférer de dossiers. Pour en revenir aux personnes qui sont venues le voir ponctuellement, il leur a posé des questions, mais il a dû leur faire confiance puisqu'il n'avait aucune preuve. Il a accepté de faire un acte de solidarité mais de façon ponctuelle.

Il avoue que pour les mois de juillet et d'août, il se sent un peu démuné...

M. LE PRESIDENT souligne qu'il serait bien que le CCAS identifie ces familles puisqu'inévitablement, elles ont d'autres problèmes. Il faut donc les suivre.

M. CUNY invite les partenaires associatifs à ne pas hésiter à envoyer ces personnes au CCAS, même en continuant à les servir. Au-delà de la problématique alimentaire, il y a peut-être d'autres problématiques. Si le CCAS ne les identifie pas tout de suite, leurs situations vont se dégrader dans les semaines à venir.

M. LIVIEN rapporte que certaines familles n'ont jamais rencontré d'assistante sociale ; il leur a donc dit de prendre contact avec le CCAS de Chaville. D'autres avaient des contacts avec l'EDAS mais, avec le

transfert d'Issy-les-Moulineaux à Boulogne, il a parfois l'impression d'une quasi-inexistence des services, puisqu'il ne reçoit aucun dossier de leur part. Il en a peut-être reçu un seul.

M. LE PRESIDENT relève que c'est une excellente transition pour parler de l'EDAS et de ce que le CCAS est en train de préparer.

MME TILLY avait déjà abordé ce sujet lors des derniers Conseils d'administration du CCAS. Les choses se précisent, notamment avec le projet d'une offre départementale sociale appelée « offre hors les murs ». Comme dans certaines autres villes des Hauts-de-Seine, par exemple Fontenay-aux-Roses ou Bois-Colombes, cette offre permet d'avoir des permanences de GOS (Gestionnaires d'Offre de Services). Ce sont des « nouveaux métiers » du Conseil départemental, avec des personnes qui se déplacent dans les villes. Le nombre de jours doit encore être déterminé. Quant au lieu, cela se fera au CCAS, au moins dans un premier temps.

Les gestionnaires d'offres de service auront notamment pour mission d'informer sur toutes les aides, sur ce qu'est l'inclusion numérique, etc. Ils sont dotés d'outils numériques leur permettant d'avoir un suivi des dossiers, une recherche, un accompagnement, etc.

Ce projet avance bien. La Directrice générale des services s'est mise en lien avec la Directrice du Pôle des solidarités du Conseil départemental pour envisager cette permanence, si possible dès le mois de septembre 2020.

M. LE PRESIDENT précise que cela impliquera des changements immobiliers mineurs, de façon à accroître la superficie du CCAS afin qu'il puisse accueillir l'EDAS.

MME TILLY explique que l'objectif est de travailler sur le suivi des dossiers des personnes identifiées, sans qu'elles doivent attendre ou se déplacer. Il s'agit d'être au plus près de ceux qui en ont le plus besoin. Ce sera totalement transparent pour les personnes qui ont besoin de ces aides et de ces accompagnements. Le Département travaillera avec des agents territoriaux de la Ville.

Le but est d'améliorer l'efficacité. Depuis plus de 1 an, un grand travail de réorganisation a été mené au sein des pôles, en interne du Pôle des solidarités du Département. L'objectif est que les agents soient « multifonctions » et qu'ils puissent répondre à toutes les demandes sociales, que ce soit pour des familles, pour des enfants ou pour des personnes âgées, avec une meilleure connaissance des dispositifs. Des formations ont eu lieu, permettant d'envoyer ces GOS dans les villes pour répondre au plus vite aux besoins.

Cela sera sans doute très utile au mois de septembre 2020, par rapport au confinement et au déconfinement.

M. LE PRESIDENT signale qu'au mois de septembre, ce sera une première étape.

MME TILLY le confirme. Pour l'instant, le nombre de jours reste à définir. L'objectif est d'obtenir la présence physique d'un agent du Département.

MME FORATO demande si cet agent sera là pour répondre en cas de problème sur un dossier ou pour toute personne la sollicitant.

MME TILLY indique qu'il sera là pour répondre à toutes les questions d'accès au droit notamment : les problématiques d'inclusion numérique, le suivi des démarches administratives engagées auprès des services d'action sociale, etc.

Elle rappelle que, 1 an auparavant, elle avait visité, avec M. LE PRESIDENT, le dispositif de Bois-Colombes. Elle souligne qu'il est intéressant et totalement transparent pour ceux qui franchissent la porte, qui ne savent pas forcément s'ils ont affaire au Département ou à la Ville. En tout cas, ils savent qu'ils ont des réponses très concrètes, notamment par rapport aux outils numériques qui vont permettre de suivre, d'accompagner et de travailler ensemble avec les agents de l'action sociale.

M. LE PRESIDENT déclare que c'est particulièrement important pour les aides.

MME TILLY ajoute que ces dispositifs peuvent évoluer, parce que les problématiques de l'insertion peuvent aussi être abordées. Dans une deuxième étape, il y aura peut-être la présence d'un autre agent, qui est déjà en fonction dans les villes citées.

De même, au niveau des PMI, qui ont fermé à Chaville et à Sèvres, c'est la PMI de Boulogne (SST8 – Service de Solidarité Territoriale) qui a reçu les personnes dans le cadre de la prévention. Il y avait notamment un problème : les vaccinations ont été stoppées pendant le confinement. C'est la raison pour laquelle la PMI a mis en place des téléconsultations, qui fonctionnent bien. Cette démarche peut également être envisagée pour les concitoyens chavillois.

Sans entrer davantage dans le détail, MME TILLY conclut que les services doivent encore se mettre en lien pour bénéficier de cette offre. Elle répète que cette offre sera évolutive. Les dispositifs qui ont déjà commencé depuis 1 an, ont ainsi complètement évolué dans cette démarche, puisque l'insertion fait désormais partie de leurs missions. Il y en aura encore d'autres, par exemple pour les cartes « Améthyste », avec un suivi des dossiers plus efficace.

MME LA VICE-PRESIDENTE relève qu'il sera important, pour ces personnes du Département qui viendront, et qui seront donc étrangères à la commune, de voir comment se feront le lien et la transition avec le suivi local qui existe déjà au niveau des communes. Il faudra que les missions soient bien précisées.

Ces plateformes externalisées sont « l'avenir » dans le médico-social. Il s'agit aussi de pallier un peu les manquements de l'EDAS à cause des sous-effectifs. Le constat, c'est en effet que l'EDAS n'est pas très efficace dans le traitement des dossiers. C'est particulièrement visible au niveau du FAC.

Un accueil sera fait ; c'est très bien mais ensuite, *quid* de la demande ainsi entreprise ? Il faut donc que derrière, il y ait une transition avec les équipes locales. Ce sera un point très important pour les Chavillois, afin de comprendre la plus-value de ces personnes par rapport à une équipe déjà existante, qui présente une polyvalence au niveau de ses compétences.

MME TILLY renchérit en disant que ce point a été l'un des éléments fondateurs de ces réorganisations. Cela va se déployer dans toutes les villes des Hauts-de-Seine. Meudon devrait bientôt suivre Chaville.

Il s'agira de ne pas empiéter sur le rôle des uns des autres, de bien définir les missions. Pour cela, il faut faire confiance aux agents, qui sont formés et professionnels, qui connaissent leur métier. Les plateformes sont importantes mais elles ne font pas tout, et elles ne répondent pas toujours à la demande. Il ne faut pas négliger l'aspect physique, avec de réelles rencontres pour discuter avec ceux qui en ont besoin et avec les professionnels qui sont sur le terrain. Cela peut apporter une meilleure efficacité par rapport à des situations généralement complexes.

M. LE PRESIDENT rappelle que c'est une attente qu'il y avait depuis plusieurs années. Il se réjouit que ce soit en train de se concrétiser, même si cela demandera évidemment un peu d'adaptation.

MME COUTEAUX assure que si les services publics n'avaient pas autant été cassés, ils fonctionneraient beaucoup mieux. Si les assistantes sociales n'avaient pas dû gérer des secteurs de plus en plus copieux, auxquels elles ne peuvent pas faire face, elles feraient bien mieux leur travail, etc.

Elle s'interroge également sur le statut de ces « GOS ». S'agit-il de fonctionnaires, ou est-ce délégué à des entreprises privées de formation ?

MME TILLY certifie qu'ils ont le statut de travailleurs sociaux territoriaux. Ils sont déjà sur le terrain dans le département mais ils seront redéployés différemment.

Elle précise que les EDAS ne seront pas forcément repris à l'identique de ce qu'ils étaient, pour des raisons de formation. Les agents qui vont venir dans le cadre de ce nouveau dispositif, ont vraiment des formations très spécifiques. Ce ne seront donc pas forcément des interlocuteurs déjà connus, avec lesquels les services avaient l'habitude de travailler. Toutefois, ils viendront du Pôle des solidarités existant actuellement au Département.

M. LE PRESIDENT fait observer que ce Pôle est d'ailleurs dirigé par une femme très dynamique, qui a changé beaucoup de choses.

MME TILLY le confirme.

Elle suggère l'organisation d'une nouvelle visite à Bois-Colombes, où cette nouvelle structure est jugée très satisfaisante. C'est la raison pour laquelle elle est déployée dans d'autres villes.

Elle rappelle le décès de Patrick DEVEDJIAN de la COVID-19, au mois de mars 2020. Le nouveau Président, Georges SIFFREDI, a vraiment bien insisté en disant qu'il s'agissait d'un système efficace, qui allait être déployé de plus en plus vite.

MME LE GARS intervient sur le sujet des vacances. Chaque année, son association envoie 23 enfants en vacances. Malheureusement, cette année, tous les séjours, en tout cas ceux du mois de juillet, ont été annulés. C'est une problématique très grave : que faire de ces enfants pendant les vacances ? Pour l'instant, une réflexion est en cours...

M. LE PRESIDENT lui demande quel est l'âge de ces enfants.

MME LE GARS précise qu'ils ont entre 8 et 10 ans environ. Habituellement, ils partent en famille d'accueil ou vers d'autres hébergements.

Elle revient aussi sur la distribution alimentaire pendant la période des vacances. Chaque année, en juin, une collecte alimentaire est organisée dans le MONOPRIX et le CASINO. Or, cette année, il ne sera pas possible de la faire. C'est aussi quelque chose dont il faudra tenir compte.

M. LE PRESIDENT déclare que cela fait partie des soucis à régler pour une continuité des services. En revanche, il reconnaît qu'il n'avait pas pensé aux enfants qui sont habituellement envoyés en vacances...

MME LE GARS doit revoir la situation avec la personne qui s'occupe de ce sujet. Elle ne sait pas encore si les départs seront maintenus pour le mois d'août.

M. LE PRESIDENT l'invite à lui donner les éléments afin de voir comment il est possible de pallier cette situation.

MME TILLY tient à remercier la « Croix Rouge » de Chaville, qui a aussi été très efficace pendant la période du confinement. Elle a mis en place différents dispositifs d'écoute et de livraison à domicile de paniers-repas.

La « Ruche chavilloise » a également été efficace, avec des jeunes qui sont allés au domicile de gens qui ne pouvaient pas se déplacer.

Une très belle collaboration s'est effectuée entre toutes ces associations et les services.

M. LE PRESIDENT témoigne que, de façon générale, chacun a essayé d'être attentif à la situation des seniors, surtout les plus de 75 ans. Il s'agissait qu'ils ne se sentent pas isolés. Il y a eu quelques situations d'isolement, mais heureusement pas trop nombreuses.

MME TILLY souligne qu'il faut être attentif après ces périodes de solitude et de décompensation, car ces situations ne se voient pas forcément immédiatement. Il s'agit notamment du suivi médical et des problématiques de pathologie parfois compliquées. Les services sont donc vigilants ; ils le seront constamment durant les mois de juillet, août, septembre, et sans doute aussi après.

M. LE PRESIDENT craint particulièrement la canicule...

Par rapport à cette canicule plus ou moins annoncée, **MME LA VICE-PRESIDENTE** pense qu'il est fondamental que la dynamique de solidarité qui s'est créée avec toutes les associations, par exemple les jeunes de la « Ruche chavilloise » qui souhaitent vraiment participer à cet effort local, puisse perdurer. Elle compte notamment sur le Directeur du CCAS pour la coordination. Il est important que cet élan ne retombe pas.

Concernant le projet de « sport études » à destination des jeunes, il s'agira de voir comment le mettre en place. Cela pourrait concerner les enfants évoqués par **MME LE GARS**. Localement, des familles pourraient peut-être se porter volontaires pour accueillir des enfants pendant les vacances. Ce pourrait être l'occasion de concrétiser des réflexions qui avaient pu être menées par le passé.

En tout cas, il ne faut pas « laisser retomber » cet élan solidaire, en impliquant toutes les bonnes volontés.

M. LE PRESIDENT acquiesce avec force.

Il fait état de l'investissement des scouts, qui ont été volontaires pour distribuer des masques. C'était très bien pour eux, puisqu'ils ne pouvaient pas aller en forêt ni faire des camps. Il a beaucoup apprécié tous ces gestes de solidarité.

Il remercie les administrateurs du CCAS pour leur participation à cette dernière séance.

MME LA VICE-PRESIDENTE renouvelle « ses adieux » en réaffirmant qu'elle a pris beaucoup de plaisir à travailler dans le cadre de cette fonction. Elle espère que les choses se poursuivront dans la commune, avec le même esprit social et solidaire. Elle souhaite une bonne continuation au CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. LE PRESIDENT** clôt la séance à 20 h 23.

Jean-Jacques GUILLET
Président du CCAS



Récépissé de dépôt en Préfecture des délibérations le : 11 juin 2020

Publication par affichage du compte rendu de la séance le : 11 juin 2020